

SERVICE DES SOINS DE SANTE

Correspondant : A. PURNODE

Chef administratif

Tél.: 02/739 77 13 - Fax : 02/739 78 73

E-mail :

Nos références : 1210/AP/JR

Bruxelles, le

Chère Consoeur,
Cher Confrère,

Pour répondre à la sollicitation exprimée par le Conseil supérieur des médecins spécialistes et médecins généralistes qui souhaite que les formations qui concernent l'oncologie puissent être discernées des autres formations de manière à permettre aux médecins qui visent l'octroi d'un titre professionnel particulier en oncologie de les suivre, le Groupe de direction de l'accréditation réuni en ses séances du 15 décembre 2004 et du 19 janvier 2005 a décidé d'adapter la formule de demande de reconnaissance d'une activité en ajoutant une case qui mentionne

Entre en ligne de compte pour le titre professionnel particulier en oncologie	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non

Vous trouverez en annexe, pour votre information un [spécimen](#) de la nouvelle formule qui est dorénavant à utiliser.

Au fur et à mesure des demandes qu'ils introduiront, les organisateurs d'activités de formation médicale continue seront avertis de la nouvelle procédure à laquelle ils sont invités à se conformer.

Le Groupe de direction de l'accréditation demande donc à tous les comités paritaires de vouloir bien veiller à ce que la nouvelle rubrique soit complétée lors de l'examen de chaque activité.

Le Service pourra ainsi attirer l'attention si la formation valorisée aborde ou non un aspect de l'oncologie.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et notamment d'informer tous les membres de votre comité paritaire et nous vous prions de croire, Chère Consoeur, Cher Confrère, en l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président du Groupe de direction de l'accréditation,

Dr. Marc MOENS.